

ARCAUX



**Projet de Service
2009 – 2013**

VILLAGE SENIORS
Résidence pour personnes handicapées vieillissantes



SOMMAIRE

INTRODUCTION :

Rappel de l'origine du projet VILLAGE SENIORS ARCAUX

- 1 LES PARTENARIATS ARCAUX-CCAS D'YVETOT- LOGEALp 4-5
- 2 LE VILLAGE SENIORS.....p 6

I LE SERVICE RENDU

- I 1 LES MISSIONS du VILLAGE SENIORS.....p 7
- I 2 LA POPULATION.....p 7
- I 3 LES PRESTATIONS.....p 8-11
 - I.3.1 la vie quotidienne
 - I.3.2 les activités
 - I.3.3 les soins
 - I.3.4 les autres moyens mis en œuvre
 - I.3.5 les limites de l'action
 - I.3.6 l'accompagnement en fin de vie
- I 4 LES COUTS POUR L'USAGER.....p 11

II METHODOLOGIE GENERALE ET PROCEDURES

- II 1 LES PROCEDURES D'ACCUEIL ET D'ADMISSION.....p 12-13
- II 2 LA PERSONNALISATION DU SERVICE RENDU.....p 14
- II 3 LA PLACE DE L'USAGER ET DE SA FAMILLE.....p 15

III LA STRUCTURE VILLAGE SENIORS

- III 1 LE FINANCEMENT.....p 16
- III 2 LES LIEUX D'ACCUEIL.....p 16
- III 3 LES MOYENS D'ACTION.....p 17-20
 - III.3.1 Le personnel salarié
 - organisation des services
 - les intervenants extérieurs
 - la formation
 - III.3.2 Le partenariat
 - III.3.3 Le secteur associatif

IV LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT au VILLAGE SENIORS

IV 1 LA COMMUNICATION INTERNE.....	p 21
IV 2 LES TEMPS d'ACCOMPAGNEMENT	p 22
IV 3 LES ANIMATIONS ET ACTIVITES PROPOSEES.....	p 23-24

V LA DECISION D'ORIENTATION ET LA FIN DE PRISE EN CHARGEp 25

VI L'EVALUATION DU SERVICE RENDU

VI 1 L'EVALUATION DU PARCOURS DE L'USAGER	p 26
VI 2 L'EVALUATION DU SERVICE.....	p 27
VI.2.1 Auto-évaluation	
VI.2.2 Evaluation externe	

INTRODUCTION

Rappel de l'origine du projet VILLAGE SENIORS ARCAUX

1- LES PARTENARIATS ARCAUX-CCAS D'YVETOT-SMI

« Aux diversités de situations doit correspondre un champ large de réponses. Il faut approfondir les partenariats en train d'être mis en place entre les secteurs vieillesse et handicap. A la notion d' « orientation » doit se substituer celle de « cheminement personnel » pour intégrer les habitudes de vie, les antécédents sociaux, la pathologie et les relations sociales et familiales. »

Le CCAS d'Yvetot, et ARCAUX ont décidé d'être partenaires afin de permettre aux personnes handicapées vieillissantes vivant sur le canton d'YVETOT d'être les acteurs de leur parcours de vie en choisissant le mode de prise en charge adapté à leur vieillissement. Ils ont écrits ensemble puis portés leurs projets auprès des Autorités de tarification DDAS et ASD. Le projet a été soumis au CROSMS en 2004 avec avis favorable. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Des modalités d'accompagnement à la fois individuel et collectif de la personne handicapée « vieillissante » qui s'appuie sur une mutualisation des équipes, des services internes à ARCAUX et sur les structures du CCAS d'YVETOT.

« bien vivre chez soi » et «vivre ensemble » dans un logement privatif, doté de services collectifs facultatifs au sein d'une résidence à vocation sociale et médico-sociale.

Une mise en réseau du secteur social, du secteur médico-social et du secteur sanitaire d'une part, ainsi que le secteur privé et le secteur public d'autre part : ARCAUX et le CCAS D'YVETOT. Ces deux structures ont élaboré une charte constitutive d'un pôle ressource multiservices et d'habitat du CANTON d'YVETOT en faveur des personnes handicapées vieillissantes (ci-jointe en annexe N°13).

« La collaboration entre psychiatrie et gériatrie, et entre services relevant du champ de la santé et relevant du champ du médico-social est engagée et devrait se développer à l'avenir, notamment pour appuyer l'évolution rapide du nombre de personnes âgées rencontrant des problèmes cognitifs et psychiques. Un mouvement similaire devrait être encouragé pour développer des collaborations entre l'ensemble des spécialités cliniques qui ont à voir avec le handicap d'une part et la gériatrie d'autre part »¹

Un partenariat prévu initialement avec l'Hôpital d'Yvetot. Il reste à construire en fonction du plan d'action de l'hôpital d'Yvetot.

Un accompagnement qui relève de la loi du 2 janvier- 2002

- Un partenariat financier :

Un habitat construit et financé par la société d'HLM, Seine Manche Immobilière d'Yvetot. Construction qui deviendra propriété de l'Association le 31 janvier 2063, à l'expiration du bail emphytéotique.

Un terrain sur le domaine de l'association d'ARCAUX, qui a donné l'emprise foncière nécessaire à l'opération en bail emphytéotique à SMI dorénavant nommé LOGEAL.

Un apport financier de plusieurs subventions accordées par la Fédération nationale des Caisses d'épargne et plus particulièrement par la Caisse d'Epargne de Haute Normandie, un Fonds Parlementaire et une subvention du Conseil Général.

Les autorités de tarification DDASS et ASD financent le personnel du Village Seniors.

Un locataire unique : L'Association ARCAUX finance la location à SMI puis propose aux bénéficiaires un logement en sous-location.

Le résident finance la location de son appartement

Un habitat pensé avec l'architecture et le fonctionnement du béguinage Le logement est adapté pour des personnes en situation de handicap mental qui avancent en âge mais dont la dépendance, le handicap, le vieillissement ou la cessation d'activité totale ou partielle ne nécessitent pas un accompagnement permanent et fortement médicalisé. » (Source : Dossier CROSMS du 11 janvier 2005.)

- L'implication de la mairie de Bois-Himont qui propose aux personnes les services réservés aux aînés de la commune.

2-LE VILLAGE SENIORS

C'est :

- Une continuité de la prise en charge de la personne handicapée vieillissante :

« Le projet a pour objectif de permettre à la personne handicapée vieillissante de choisir le lieu et le mode de vie qui lui convient, sans rupture avec son parcours de vie. » Cela place l'usager au centre de la réflexion en tenant compte de son parcours de vie.

- Un mode d'accompagnement de proximité favorable au « vivre ensemble » vers l'autonomie:

Proposer aux personnes handicapées vieillissantes un logement privatif doté de services collectifs facultatifs dans le cadre d'une prise en charge relevant du médico-social et permettant une vie autonome dans son domicile. L'une des maisons de cet ensemble offre des services de proximité.

- La mutualisation des équipes de l'association ARCAUX en Accueil de jour :

L'ACCUEIL DE JOUR ARCAUX est composé des services suivants :
Atelier de jour-Animation de jour- Village seniors et hébergement de jours

A partir du 1er Janvier 2009, les services ci-dessus mettent en commun:

Leurs personnels, leurs pratiques et leurs compétences

Leurs plannings,

Leurs locaux.

Leurs activités

Les précisions de cette mutualisation sont décrites ci-dessous et feront l'objet du Projet de service Accueil de jour.

L'ensemble des Résidents : du Village seniors, de l'atelier de jour, de l'animation de jour et les personnes à temps partiel en ESAT peuvent bénéficier des prestations proposées par l'Accueil de jour.

- un habitat groupé participatif fondé sur la solidarité :

La personne choisit de vivre en logement individuel, financé par ses soins, assorti d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.

Cet habitat groupé s'inspire de la formule du béguinage, pratiquée surtout par des femmes béguines qui ont inventé un art d'habiter fondé sur un équilibre entre : les valeurs personnelles (par exemple la liberté) et les valeurs communes (par exemple la solidarité), Il s'agit d'une expérience fondée sur l'entraide. L'objectif est de partager certaines activités, comme les repas, l'entretien du jardin, des animations, des excursions culturelles etc.

I LE SERVICE RENDU

I 1 LES MISSIONS du Village Seniors sont:

- **favoriser le « maintien à domicile »** le plus longtemps possible **jusqu'au seuil de la dépendance**, en assurant aux personnes le confort, le bien être et la sécurité.
- **accueillir des personnes en cessation d'activité salariale** (départ en retraite ou mi-temps), des personnes en **situation de handicap** ne pouvant pas ou plus exercer en E.S.A.T. et ce, afin d'éviter la désocialisation ou l'exclusion.
- **proposer un large panel d'activités**, d'élargir les horizons de chacun, d'éviter la routine, de provoquer une nouvelle dynamique et d'alléger la collectivité en décloisonnant les lieux d'accueil.
- prendre en compte la fatigabilité de tous les usagers, afin de leur **ménager des temps de repos identifiés**, dans des conditions optimales (intégration de la notion de sieste à leur domicile).
- **prendre en compte l'autonomie** et le comportement de chacun. Autoriser et encadrer de manière plus ou moins importante, des sorties seul(e) sur l'extérieur, avec les moyens de locomotion individuels ou collectifs mis à leur disposition (véhicules de l'Etablissement ou transport en commun) - transports individuels (vélo, scooter etc....)
- **assurer une vigilance** autour des notions d'hygiène : corporelle, vestimentaire, alimentaire, de vie, d'entretien et le respect de locaux.
- **être à l'écoute des difficultés psychologiques et affectives de chacun.**
- **Assurer la continuité du suivi** médical en partenariat et en suppléance de l'infirmière et des services de soins médicaux ou paramédicaux de l'extérieur dans **la limite de nos compétences éducatives.**

I 2 LA POPULATION :

Le Village Seniors « **s'adresse à des personnes vieillissantes en situation de handicap mental**, femmes et hommes ayant 50 ans ou plus, en cessation partielle ou totale d'activité, disposant encore d'un degré d'autonomie leur permettant de faire face aux exigences de la vie quotidienne. »

Certaines d'entre elles ont des troubles psychiatriques stabilisés et sont suivies par le service de psychiatrie de l'hôpital du secteur en priorité ou de l'hôpital d'origine.

Ce sont des personnes en situation de handicap mental, des travailleurs à temps partiel en ESAT ou partis à la retraite ayant encore un bon degré d'autonomie.

Une information sera transmise à la CDAPH, la CAF et la CRAM pour préciser l'installation de l'utilisateur sur le Village Seniors.

Pour information, actuellement, quand la personne handicapée justifie d'une invalidité à 80 % et de trente années de cotisation à la Sécurité sociale, elle peut prétendre à la retraite dès 55 ans.

I 3 LES PRESTATIONS :

I.3.1 VIE QUOTIDIENNE

Chaque usager vit dans son logement et vaque à ses occupations.

- le Village Seniors met en oeuvre les prestations suivantes :

- l'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie au travers d'une grille commune d'évaluation (annexe 12 travail en cours).
- l'identification de l'aide à mettre en oeuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion dans la cité ;
- le suivi éducatif et psychologique;
- des soins réguliers et coordonnés ;
- un accompagnement médical.

Ces prestations se déclineront dans tous les aspects de la vie de l'usager. L'accompagnement médicosocial se veut le plus varié possible pour permettre à l'usager de vivre pleinement sa citoyenneté et son autonomie.

L'accompagnement est gradué selon la demande et les besoins du résident. Il s'agit ci dessous d'une palette de prestations. :

Accompagnement dans la gestion du logement

- mise en place de planning de ménage,
- contrôle régulier de la propreté du lieu de vie et aide si nécessaire,
- éventuellement et ponctuellement, recherche d'une aide ménagère,
- aide à l'apprentissage des techniques de ménage,
- aménagement des appartements,
- achats de mobilier et aide au montage,
- apprendre la gestion des impondérables,
- accompagnement en véhicule au supermarché pour les courses aux charges lourdes,
- accompagnement dans les transports en commun, jusqu'à autonomie réelle de la personne (déplacements en week-end dans la famille, ou chez des amis par exemple),
- accompagnement dans le choix des vacances et aide afin de mener à bien ce projet.

Accompagnement à la citoyenneté,

- permettre à la personne d'exercer ses droits et ses devoirs civiques et lui donner les informations,
- permettre les échanges autour des faits de société et favoriser l'accès à l'information afin d'amener la personne handicapée à se forger une opinion et le cas échéant à exercer son droit de vote,
- favoriser les bonnes relations avec les acteurs de la Cité (commerçants, associations, voisinage...),

- permettre l'accès à la culture et aux loisirs, par le biais de sorties, en groupe ou de manière individuelle, inscription à des clubs divers,
- Lutter contre l'isolement en organisant des rencontres conviviales chez les uns et les autres, des sorties,
- faire un lien entre les usagers et l'institution (fêtes annuelles, amis internes, manifestations sportives, activités en interne via l'accueil de jour...).

Accompagnement médico-social

- élaboration du projet personnalisé individualisé avec la personne, et ceci en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Eventuellement, signature d'un avenant précisant les engagements réciproques et mettant en garde la personne devant une réelle difficulté et principalement l'alcoolisme,
- favoriser ou maintenir les liens familiaux,
- aider les usagers à formuler leurs désirs en corrélation avec la réalité,
- être objectif sur la situation de la personne et pouvoir proposer une réorientation si cela est nécessaire, en s'appuyant pour cela sur l'avis de l'équipe pluridisciplinaire (mise en danger de la personne ou/et de son entourage, perte d'autonomie suite à une évolution de la pathologie...),
- répondre à la demande tous les jours de la semaine, toute l'année.
- Ecouter l'adulte du village seniors (individuellement ou lors de groupe de parole).

Accompagnement administratif et financier

- tenue des dossiers de chaque personne suivie,
- pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection, travail en partenariat avec le tuteur en aidant l'utilisateur à formuler ses demandes à celui-ci (courriers, appels Téléphoniques...),
- pour les autres accompagnements, la gestion des budgets pré-établis, l'acquittement des factures, le montage de dossiers administratifs...,
- vigilance quant au respect du droit des personnes et aux abus dont ils pourraient être victimes.

I.3.2 LES ACTIVITES

La semaine en journée, les activités sont proposées dans le cadre de l'accueil de jour (comme décrites ci-après).

En soirée, les éducateurs proposent un accompagnement très diversifié (activité cuisine, aménagement et décoration des logements, achats, spectacle, jeux de société,).

Les week-ends s'organisent différemment, les résidents du Village présents peuvent participer aux activités proposées par les éducateurs de l'hébergement.

Ils peuvent également s'inscrire dans les différentes manifestations qui ont lieu à Bois-Himont et dans les villes alentours.

I.3.3 LES SOINS

Le VILLAGE SENIORS accompagnera ces personnes tant que leur santé le permet et sans tenir compte de leur âge.

Le suivi de la pathologie de l'usager sera assuré par le psychiatre.

Sur le plan somatique il sera suivi par son médecin traitant.

Des soins médicaux et infirmiers extérieurs seront proposés.

Ces soins porteront sur tous les domaines habituels : préparation et distribution des médicaments quotidiens (en général neuroleptiques) mais aussi aide au bien-être de la personne ainsi qu'à la toilette, aux repas, à la marche, à la mémoire...

Ces soins seront complétés par un accompagnement dans le domaine de l'hygiène et de la santé :

Accompagnement dans le domaine de l'hygiène et de la santé

- accompagnement dans l'hygiène corporelle, (donner des) informations sur la santé (hygiène bucco dentaire, soins de la peau, esthétique) avec un travail sur l'image de soi et celle que l'on donne aux autres,
- proposer un accompagnement personnalisé dans le domaine de la santé qui touche particulièrement l'intimité et si besoin les orienter vers leur médecin traitant,
- hygiène de vie, en adaptant les rythmes de chacun à la vie en société,
- hygiène vestimentaire avec un accompagnement lors des achats, adéquation des vêtements avec les saisons, propreté des vêtements,
- hygiène alimentaire avec l'élaboration de menus équilibrés, suivi des régimes particuliers, (apprentissage pour des achats adaptés, préparation des repas, apprendre à vérifier une date de péremption ...),
- faire un lien entre les médecins, l'infirmière, les différents spécialistes médicaux, et observer les besoins de la personne. Accompagner les usagers dans la prise de rendez-vous, et lors des consultations si besoin. Vérifier avec eux la bonne prise de leur médicament, indispensable au maintien de leur stabilité psychique,
- assurer un rôle de soutien, avant, pendant et après une hospitalisation (visites, lien avec l'encadrement médical, lien avec la famille),
- prendre en compte la santé psychique en étant à l'écoute des personnes, des symptômes des différentes pathologies, de leurs angoisses, de leurs difficultés.

I.3.4 LES AUTRES MOYENS CHOISI PAR LE RESIDENT

Les usagers du Village Seniors peuvent choisir parmi toutes les activités sportives et culturelles proposées sur le Canton, et auprès d'association diverses.

Les usagers peuvent également s'inscrire aux activités proposées dans le cadre de l'ACCUEIL DE JOUR :

- les chorales via la chorale de l'accueil de jour « Lezarcauxpins »
- du sport équestre, via l'accueil de jour et l'hébergement.
- les séjours organisés pour le Village Seniors

I.3.5 LES LIMITES DE L'ACTION

Un partenariat sera mis en place avec l'hôpital de secteur afin de bénéficier des soins qui complétera la prestation du Village Seniors.

La limite de notre prise en charge intervient dès lors que, tous moyens confondus, nous ne serons plus à même d'assurer la sécurité physique ou psychologique de l'utilisateur.

Si tel est le cas, nous travaillons bien évidemment dans le but d'un accompagnement de la personne handicapée vers une structure mieux adaptée.

I.3.6 L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE

Le service accompagne jusqu'à la fin de vie un usager dont les problèmes de santé n'auraient pas été de nature à l'hospitaliser.

Dans ce cas, nous l'accompagnerons jusqu'au bout du chemin en étroite liaison avec sa famille. Le personnel sera formé à cette démarche afin d'assurer un soutien efficace à la personne et à la famille, y compris après le décès.

La formation permettra au personnel de vivre les décès et les ruptures avec un regard professionnel en dépassant les éventuelles angoisses liées à ces situations.

En projet deux groupes de parole pour les usagers et pour le personnel seront proposés avec la participation de personnes qui interviennent sur le secteur d'Yvetot dans le domaine de la santé et du vieillissement.

I 4 LES COUT POUR L'USAGER

Les charges locatives et de fonctionnement sont assurés par les usagers qui sont locataires de leur logement.

Ils assurent toutes les autres charges inhérentes à une vie autonome.

Les charges du locataire sont liées à leur vie quotidienne :

- le loyer prélevé mensuellement par la comptabilité de l'Association Arcaux
- l'eau, électricité, téléphone (compteurs individuels).
- les assurances (un contrat groupé a été contracté par Arcaux)
- les repas pris à la cuisine évolutive avec prélèvement individuel.
- la blanchisserie.
- le transport.
- l'entretien courant de leur appartement (ménage etc)

Les services administratifs et éducatifs de l'Association ARCAUX leur apportent l'aide nécessaire à la gestion financière et administrative de leur prise en charge.

En annexe 10 la simulation budgétaire pour l'utilisateur au 1 mai 2009

Enfin, l'utilisateur ne dépend plus de l'Aide Sociale Départementale et n'a plus à reverser de participation à ses frais d'hébergement comme s'il vivait dans un foyer.

II METHODOLOGIE GENERALE ET PROCEDURES

L'ensemble de notre action est plus lisible avec des procédures clairement identifiées pour chaque mission qui nous est confiée.

Nous développerons ici uniquement les procédures les plus importantes pour les usagers, et rappelons que chaque service, chaque salarié et chaque intervenant exécute sa mission dans le respect de méthodes et de procédures préalablement définies.

Des procédures écrites et spécifiques au service viennent compléter les procédures de l'association ainsi que les codes de déontologie spécifiques à chaque profession.

II.1 PROCEDURES D'ACCUEIL ET D'ADMISSION

Le VILLAGE SENIORS réserve le meilleur accueil à toute personne souhaitant avoir des renseignements sur les possibilités d'accompagnement.

Les renseignements seront disponibles auprès du secrétariat d'ARCAUX.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 réformant les établissements médico-sociaux, la personne accueillie au Village Seniors doit être pleinement volontaire, son consentement sera recueilli par écrit lors de la signature du contrat de séjour.

Les personnes intéressées par le Village Seniors peuvent le visiter avant d'effectuer leur demande.

- Une action coordonnée :

Les partenaires ARCAUX et CCAS d'Yvetot mettront en place :

- un formulaire commun de demande de logement (annexe n°11 en cours de réalisation)

- une grille commune d'évaluation en cours de réalisation complétée par des rapports circonstanciés évaluant les aspects sociaux, médicaux et éducatifs relatifs au demandeur. Ceci pour évaluer l'autonomie des personnes préalablement à l'admission.

- **Une commission d'évaluation** composée de deux personnels paramédicaux (infirmières) issus des établissements gérés par les partenaires ainsi que de deux chefs de services des établissements d'hébergement des deux partenaires. Objectif : établir si l'autonomie du demandeur est suffisante pour intégrer un logement.

L'intégration de la personne ne s'impose pas. Elle doit être le résultat d'un projet réaliste où convergent les vœux de l'usager, des familles, du personnel d'encadrement et des intervenants spécialisés.

Pour y parvenir la personne admise doit correspondre à la spécificité du service et aux missions définies plus avant.

La commission d'évaluation pourra inviter toute personne qualifiée afin d'apporter des éléments complémentaires permettant d'évaluer l'autonomie des personnes ayant formulé une demande.

La commission d'évaluation transmet ensuite, le résultat de l'évaluation à la commission d'attribution et de suivi coordonné.

-Une commission d'attribution des logements et de **suivi** commune se réunira deux fois par an pour impulser et faire le bilan des mutualisations.

Une réponse positive ou négative est donnée au demandeur sous 15 jours.

En cas de réponse négative, un entretien peut être proposé pour expliquer la position de la commission.

Dans le cas de l'acceptation, une visite de l'établissement est programmée. Celle-ci se déroule de préférence avec la personne, la famille ou l'accompagnant et un membre de l'équipe. En cas de protection juridique, la présence du représentant légal est indispensable.

Une période d'observation permettra de confirmer le projet.

A défaut de place disponible la personne sera inscrite en liste d'attente.

- Des étapes administratives en cas de réponse positive:

Dès que la commission d'attribution donne une réponse positive, une attention toute particulière est portée aux ressources de l'usager afin de déterminer s'il est en capacité financière de vivre au Village Seniors.

Sont alors étudiés :

- Le dossier de retraite auprès de la CRAM,
- Les compléments d'allocation versés par la CAF ainsi que l'allocation logement, l'allocation personnalisée d'autonomie, l'allocation compensatrice pour tierce personne, la prestation de compensation Handicap (si besoin d'une aide à domicile via le SSIAD Yvetot).
- Une aide complémentaire auprès de la CPAM,
- Une aide aux vacances auprès de l'ANCV, du conseil général et de la CPAM.

A l'issue de ces différentes démarches :

- Signature d'un état des lieux (*Annexe n° 4*) entre ARCAUX et le demandeur
- Signature d'un contrat de location (*Annexe n° 5*) entre les mêmes personnes
- Constituer une fiche de liaison (*Annexe n° 6*) qui comprend : Le nom du résident, sa date de naissance, les noms des caisses de retraite. L'adresse et les numéros de téléphone de la personne de confiance. Elle sera reportée dans le dossier informatisé en 2010.

II 2 LA PERSONNALISATION DU SERVICE RENDU

L'accompagnement de la personne est réalisé dans le cadre du projet d'établissement et des valeurs de l'Association. Les familles et les partenaires sont associés à cette démarche par leur présence, au travers de rendez vous et de réunions d'aide et de soutien.

L'animation, les relations entre les personnes, le maintien de la santé, la vie institutionnelle sont des supports à l'accompagnement des personnes.

Il est remis au résident les documents concernant la vie au sein du Village seniors :

- **Le livret d'accueil** (*annexe 1*)
- **La charte des droits et libertés de la personne accueillie** (*annexe 9*)
- **Le règlement intérieur** qui est aussi affiché dans l'espace collectif (*annexe 2*)
- **Le Conseil de la Vie Sociale :**

L'implication des personnes dans la vie au quotidien et l'écoute de leurs demandes sont relayées par leur représentation au Conseil de la Vie Sociale.

- **Le contrat de séjour** (*annexe 3*):

Toute personne admise dans les structures d'Yvetot ou de Bois Himont sera signataire d'un contrat de séjour, lequel devra comporter l'ensemble des éléments relatifs à l'hébergement (obligations de l'usager, tarifs, etc.)

- **Le projet personnalisé individuel :**

Les intéressés s'inscrivent dans un projet de vie et s'engagent à le mettre en œuvre.

La nature et le contenu de l'accompagnement sont négociés et formalisés dans le projet personnalisé individuel. Ce projet personnalisé individuel inclut les modalités de l'aide et les limites du partenariat. Les personnes peuvent recourir à notre palette de services ou font appel à des prestataires extérieurs. Ces services facultatifs peuvent être à la charge du demandeur.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 et à ses décrets d'application, le contrat de séjour est établi lors de l'admission et remis à chaque personne et, le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'admission.

Le projet personnalisé individuel est signé dans les 3 mois qui suivent l'admission. La participation de la personne admise et, si nécessaire, de sa famille ou de son représentant légal est obligatoirement requise pour l'établissement du document. Le projet personnalisé individuel mentionne le nom des personnes participant à son élaboration conjointe.

Projet individuel:

- o définition avec l'usager ou son représentant légal des objectifs de la prise en charge ;
- o la mention des prestations d'action sociale ou médico-sociale, éducatives, pédagogiques, de soins et thérapeutiques, de soutien ou d'accompagnement les plus adaptés qui peuvent être mises en œuvre dès la signature du contrat ;
- o la description des conditions de l'accompagnement ;
- o les conditions de la participation financière du bénéficiaire ou de facturation, y compris en cas d'absence ou d'hospitalisation. Un avenant précise dans le délai maximum de trois mois les objectifs et les prestations adaptées à la personne. Chaque année, la définition des objectifs et des prestations est réactualisée. Ce projet tiendra compte des besoins et des goûts de l'usager et intégrera toute son

histoire. Il sera tenu compte de l'avis et des souhaits de sa famille ou de ses substituts.

Le projet individuel est établi, le cas échéant, en tenant compte «des mesures et décisions administratives, de justice, médicales et thérapeutiques ou d'orientation, préalablement ordonnées, adoptées ou arrêtées par les instances ou autorités compétentes.»

Dans ce cas, les termes du contrat mentionnent ces mesures ou décisions.

II.3 LA PLACE DE L'USAGER ET DE SA FAMILLE

Le Village Seniors met tout en oeuvre pour que l'utilisateur soit au centre d'un projet personnalisé individuel et que celui-ci soit fait par lui avec notre accompagnement.

Une grande place est laissée aux familles dans le travail mené en commun.

Des échanges sont entrepris, notamment lors de la réalisation du projet personnalisé individuel de chacun des usagers.

Elles peuvent ainsi témoigner et apporter leur grande expérience et la connaissance de leur proche et nous permettre la mise en place d'un projet d'accompagnement social et médical de qualité.

Leur soutien est toujours un atout supplémentaire dans la réussite de nos actions. Leur présence ou représentation au sein du Conseil de la Vie Sociale est un gage d'efficacité de notre action.

Le service est ouvert à toute proposition des familles et leur réserve le meilleur accueil. L'association ARCAUX est à la disposition des familles. Plusieurs invitations proposées par le Village Seniors ou l'association permettent l'échange et la rencontre entre les familles, les usagers, les salariés, les bénévoles, les partenaires ainsi que les financeurs et les élus (lors de journées portes ouvertes, de repas de fêtes,).

III 1 LE FINANCEMENT

Les charges de personnel, sont assurées par l'Etat et le Département à raison de 50% chacun.

En plus de la mutualisation des services, 3 salariés sont affectés au Village seniors :

1 Aide Médico- Psychologique

1 Moniteur éducateur

1 Aide soignante

Les frais liés au bâti sont à la charge de LOGEAL.

Tout ce qui concerne l'entretien courant est à la charge des résidents.

III 2 LES LIEUX D'ACCUEIL

Nous soulignons l'importance de définir les lieux et les temps d'intervention afin de permettre à la personne et aux encadrants de bien se repérer.

Tous nouveaux visiteurs doit se présenter au secrétariat (au château) durant la journée et après 17 h 30 mn à la salle collective du village senior.

Pour le Village seniors :

Il s'agit d'un habitat groupé de 12 maisons et d'un espace commun situé dans le domaine de l'Association ARCAUX à Bois- Himont.

- L'espace personnel de l'utilisateur :

De type F1, ces studios indépendants sont en rez-de-jardin. Ils sont adaptés au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite.

Chaque studio est pourvu d'une petite chambre, d'un coin cuisine ouvert sur le séjour et d'une salle de bain avec accessibilité personne handicapée. Il possède un « sellier » extérieur pour meubles de jardin etc ;...l'accueil de couple est tout à fait possible.

- L'espace collectif :

Espace détente et restauration :

Un espace de convivialité près des espaces privés que représentent les logements individuels dans lequel les bénéficiaires pourront spontanément se côtoyer de façon informelle ou au contraire y être conviés lors de manifestations collectives.

Cet espace est mis à la disposition des bénéficiaires qui le souhaitent avec portage de repas à répartir par le personnel ou préparation culinaire avec un accompagnateur, sachant que chaque logement sera équipé d'un coin cuisine.

Pour l'accueil de jour :

Les lieux dédiés actuellement à l'atelier de jour, au foyer d'hébergement et au village seniors sont mis à disposition pour des activités encadrées à l'ensemble du public bénéficiant de l'accueil de jour.

III 3: LES MOYENS D'ACTION:

III.3.1 le personnel salarié

L'organisation des services

- L'équipe d'accueil de jour : la mutualisation interne à Arcaux:

La mutualisation existe entre deux et trois demi-journées la semaine et elle concerne :

Les équipes de l'hébergement

L'équipe de l'atelier de jour

L'animatrice de jour et le personnel affecté au Village seniors

Cette mutualisation constitue une équipe d'accueil de jour dont les prestations sont proposées notamment aux résidents du Village seniors.

- L'équipe au Village Seniors :

Les définitions de fonctions suivantes sont disponibles dans le document Projet d'établissement ARCAUX de Octobre 2006 :

Le directeur

Le chef de service : Adjoint de direction

Le coordinateur

L'éducateur référent

L'équipe d'animation

Le psychiatre

Le psychologue

L'infirmière

L'organigramme ci-joint en **annexe n°7** décrit les liens entre les différents services.

Il est indiqué ci-dessous des spécificités liées au Village Seniors ainsi que la mission du référent.

- L'équipe éducative et d'animation au Village Seniors :

L'équipe éducative se compose :

- d'un moniteur éducateur
- d'une Aide Soignante
- d'une Aide médico-psychologique responsable de l'animation en journée.

L'équipe éducative se répartit, en concertation avec les usagers, la référence de ces derniers. Le référent est responsable du suivi des personnes dont il est le référent. Il assure sous la responsabilité de l'Adjoint de direction le PPI dans sa globalité en lien avec les autres intervenants internes et externes à ARCAUX.

Dans le respect du projet personnalisé individuel auquel il participe, il est chargé d'offrir à la personne un accompagnement dans les différents aspects de la vie quotidienne. Le but en toutes circonstances, est d'amener la personne à faire seule en vue de conserver ou de réacquérir une autonomie sociale.

Il rend visite aux personnes et répond aux demandes en évaluant la pertinence au regard du projet.

Il aide la personne au maintien des relations sociales.

Il peut être amené à accompagner les personnes en matière de gestion, de rendez-vous médicaux, d'achats des médicaments etc

- L'Adjoint de direction :

Il est responsable par délégation de l'accompagnement des résidents et notamment de :

l'élaboration des bilans, des projets personnalisés individualisés et du suivi de leur mise en place.

Il programme et anime les réunions de travail, les points de situation avec les personnes pour le renouvellement des actions.

Il assure la coordination ainsi que les liaisons internes et externes et veille à l'application et au suivi des décisions.

- L'infirmière :

Elle veille à tout mettre en œuvre pour maintenir un état de santé satisfaisant de la personne:

Elle met en place un **cahier de liaison santé village seniors**, situé à l'infirmerie. Il contient les démarches de santé liées à chaque résident.

Elle programme une visite médicale dans les jours qui suivent l'admission ainsi que le bilan psychopathologique.

Elle recueille les ordonnances et les transmet à la pharmacie qui assure dès lors la répartition par pilulier

Elle procède à une évaluation des besoins à partir de l'avis du médecin traitant et établit le niveau d'autonomie concernant la gestion des médicaments et de la santé (grille d'évaluation et fiche liaison).

Elle s'informe des régimes particuliers, des habitudes d'hygiène et de vie.

La distribution des médicaments est effectuée par les encadrants en fonction de l'autonomie de la personne.

Elle indiquera dans le Projet personnalisé individualisé des informations telles que:

- se rend seul chez le médecin
- est accompagné ou non durant la consultation
- est accompagné tant pour le transport que pour la consultation

- Le psychiatre :

Il reçoit en consultation psychiatrique les usagers, à leur demande, également pour le suivi des traitements en cours, la surveillance des affections neuro-psychiatriques.

Il est en relation avec les services médicaux et psychiatriques extérieurs. Il est assisté aussi souvent que nécessaire par l'Infirmière de l'établissement qui tient à sa disposition les dossiers médicaux des usagers tenus à jour.

Le psychiatre travaille avec les équipes éducatives pour la mise en place des projets personnalisés individuels concernant chaque usager, à la fois pour des points cliniques

pouvant éclairer ces projets et lors des difficultés rencontrées au cours de la prise en charge.

Ce travail se fait lors des réunions de synthèse, des réunions hebdomadaires permettant des mises au point régulières et à la demande des animateurs qui souhaitent des entretiens individuels à ce propos. Le psychiatre participe aux commissions d'admission et d'orientation

- La Psychologue :

Elle assure les entretiens, les suivis individuels ou collectifs dans un souci thérapeutique auprès des usagers, en collaboration avec le psychiatre. Elle assure le soutien auprès de l'équipe éducative dans les différents secteurs de l'établissement ainsi qu'auprès des usagers.

Elle participe aux réunions hebdomadaires ou de synthèse et à la commission d'admission.

Elle remplira une partie de la grille d'évaluation (en cours de réalisation annexe 12)

Chaque mercredi, de 10h00 à 11h00, elle organise, dans la salle commune du Village Seniors, un groupe de parole. Cet atelier thérapeutique est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque autour d'un thème favorisant la remémoration et la renarcissisation.

les intervenants extérieurs

Une place est laissée aux intervenants extérieurs qui, outre leur spécialité, apportent un plus à la diversité de l'accompagnement.

C'est ainsi que certains spécialistes, médecins, paramédicaux... apportent leur savoir-faire et partagent leurs expériences auprès des équipes.

L'entretien courant est à la charge de l'utilisateur. L'utilisateur peut faire appel à une personne extérieure

la formation

Il sera accordé à chaque membre de l'équipe, même diplômé, une formation complémentaire portant sur la «part adulte» de la personne accueillie et sur les spécificités de la dépendance, notamment celle créée par le vieillissement.

Pour que le personnel ne tombe pas dans les travers de la routine, les équipes seront encouragées à trouver des temps de réflexion, de formation, d'échanges et de rencontres.

Pour cela l'adjoint de direction en collaboration avec le médecin psychiatre et la responsable qualité proposera des réunions à thèmes et bibliographiques, portant sur des sujets qui puissent être traités sur les plans théorique et pratique, de façon à faire évoluer le travail et à affiner les projets.

Des formations internes seront mises en place en lien direct avec le quotidien, afin de répondre aux exigences du service et de former un maximum de personnes sur le terrain.

Des formations extérieures pourront être proposées au personnel :

- dans le cadre de la formation continue ;
- par la participation à des colloques, journées d'étude, séminaires, etc. ;
- contribution active et participative au travail de réflexion existant déjà au sein de groupements professionnels et associatifs.

3.3.2 le partenariat

L'association ARCAUX a des partenariats privilégiés et permanents avec plusieurs institutions.

Il en est ainsi notamment de plusieurs établissements social, médico-social et sanitaire du département et du canton d'Yvetot (SSIAD, CCAS, Hôpital,...).

Le maire de la commune de Bois-Himont et ceux des communes alentours sont parties prenantes dans le projet associatif, et sont présents ou représentés dans bon nombre de nos réunions (CVS, évaluation interne,...).

Le Village Seniors bénéficie des partenariats de l'association ARCAUX et s'intègre ainsi dans un réseau lui permettant de prolonger son action au-delà de ses murs tout en s'enrichissant de l'apport d'autres institutions et acteurs.

3.3.3 le secteur associatif

Que ce soit ponctuellement ou de manière plus régulière, plusieurs associations du canton d'Yvetot invitent ou sollicitent les usagers du Village Seniors lors de manifestations diverses (loto, organisation de la galette, promenade,...).

La réussite de ces rencontres, où les usagers sont totalement autonomes, nous incite :

- à développer ce type de partenariat,
- à leur faire découvrir l'ensemble du secteur associatif (ASLES, AVAL, Randonnées diverses, Centre culturel de Lillebonne, Base de plein air de Jumièges,...).

IV 1 LA COMMUNICATION INTERNE

En attendant d'informatiser le site, les informations sont communiquées avec le cahier suivant :

- Un cahier de liaison Village Seniors :

Il est l'outil essentiel au respect du projet du service.

Il rend compte de l'activité du jour, des contacts, des démarches.

Les problèmes importants de la journée y sont consignés : les éléments marquants de la journée concernant chaque résident : éléments de comportement, programmation des événements (départs...). Visites médicales et consultations extérieures sont dans le cahier santé et apparaissent sur le planning activités.

Les informations complémentaires concernant chaque personne sont écrites dans le **dossier de suivi individuel**. Chaque écrit est signé par son auteur.

Au sein de l'équipe, les informations orales quotidiennes viennent compléter l'écrit. Des bilans et des comptes rendus sont élaborés à chaque renouvellement d'action.

- Les réunions d'équipe et de coordination :

- une réunion de planification et fonctionnement :

Elle a pour objectif de faire le point sur la semaine écoulée, de confirmer le planning des activités sur la semaine à venir ainsi que les participants. Ce planning rappelle l'ensemble des activités proposées en journée la semaine, il précise également les activités mutualisés, les activités spécifiques aux adultes vieillissants, et celles de l'atelier de jour (**annexe 8**) ; Cela favorise le passage des informations entre les personnes de l'Accueil de jour et de l'hébergement, via le Chef de service et les coordinatrices.

Fréquence : Toutes les deux semaines le lundi de 9 à 10 heures dans la salle commune du Village Seniors. Un compte rendu est écrit à chaque réunion dans le cahier de liaison.

Participants : le personnel de l'accueil de jour présent, une coordinatrice de l'Hébergement, l'Adjoint de direction et toute personne conviée.

Une personne de l'atelier de jour reste de permanence à l'atelier de jour pour accueillir les usagers.

- Une réunion de coordination :

Le "Village Senior" fait l'objet de deux réunions mensuelles

- o la première a lieu le premier mardi matin de chaque mois de 10h à 12h et concerne en sus du Village Seniors, deux autres unités de l'hébergement, « le foyer Mousset », « la Peupleraie ».
- o la seconde se déroule le 3^{ème} mardi matin de chaque mois de 10h à 12h et concerne en sus du Village Seniors trois unités de vie de l'hébergement, "la Résidence Charles Roux", "la Maison de l'Horloge" et "la Maison de la Mare".

Ces réunions, qui concernent l'hébergement dans sa globalité et l'accueil de jour, permettent d'aborder trois thèmes :

- Tout d'abord, l'ensemble de l'équipe bénéficie d'un temps pour partager les difficultés de tous ordres qu'elle rencontre afin d'apporter, en concertation avec les cadres, les ajustements nécessaires.
- Ensuite, sont abordés les problèmes rencontrés avec les usagers, qu'ils soient matériels, comportementaux, médicaux ou socio-éducatifs.
- Enfin, une part est laissée aux projets, organisation de sorties, d'activités, et aux informations générales.

Sont présents à cette réunion :

- le personnel médical (psychiatre et psychologue et infirmière),
- le personnel éducatif (les titulaires des groupes ou leurs remplaçants, les coordinatrices)
- le chef de service, adjoint de direction.

C'est le temps d'évaluation du projet autour de chaque personne. Ces réunions sont préparées avec l'Adjoint de direction et les référents de la personne. Des professionnels extérieurs peuvent y être conviés.

-un groupe d'expression

Ce type de réunion permet aux usagers d'évoquer l'organisation de la vie quotidienne, les activités, les vacances.

Cette réunion a lieu un lundi sur deux de 13h00 à 14h00 en salle commune. Le chef de service anime ce temps de parole.

IV 2 LES TEMPS d'ACCOMPAGNEMENT

- Les amplitudes sur l'année :

La prise en charge des personnes sera assurée 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Elle sera effectuée par **l'équipe Village SENIORS** en lien direct avec le projet personnalisé individualisé de la personne

Le Village seniors fonctionne toute l'année du lundi au dimanche. Il est ouvert pendant les vacances.

L'intervention de l'équipe est sur une amplitude de **7h 30 mn / 22h** soit 14h50 mn sur 365 jours

La veille de nuit sera assurée par le service existant à l'hébergement soit le veilleur de nuit et le personnel éducatif présent

- Les horaires des animations :

Matin : de 10h à 11h30 /11h45, début des activités

Midi : de 12h à 13h, repas pour tous au self sauf en cas de demande individuelle confirmée par la rédaction d'une fiche de projet transmise à la comptabilité une semaine avant.

Cafétéria – foyer bar : de 13 h à 13 h 30. (Encadrement par la personne de l'hébergement qui encadre le repas).

Après-midi :

de 13h à 14h30 : sieste pour ceux qui le désirent
de 13h30 à 14h30 : les infos TV pour ceux qui le souhaitent
de 14 h ou 14h30 à 17h15 : activités encadrées pour ceux qui sont inscrits
de 13h à 17h15: sortie extérieure

IV 3 LES ANIMATIONS ET ACTIVITES PROPOSEES

L'animation repose sur des projets déterminés au préalable par l'équipe. Ils comprennent plusieurs registres et considèrent l'activité dans ses différentes dimensions : pratiques, ludiques, sportives, détente etc...et comme une occasion d'échanges et de relations.

- Plusieurs registres:

Prendre soin de soi : esthétique, coiffure, manucure, hygiène,

Apprendre à entretenir son logement,

Apprendre à se déplacer seul (en car par exemple, vélo,...),

Apprendre à préparer un repas,

Des activités ludiques : Jeux de société, sur ordinateur, projection de films, jeux de fléchettes, billard, baby-foot,

Des ateliers de stimulations cognitives : lecture de journaux, revue de presse,

Des activités visant l'échange et la socialisation : sorties extérieures telles que le bowling, la piscine, les courses (faire son marché), cinéma, exposition et rencontres avec d'autres personnes âgées, des sorties exceptionnelles,

Des activités centrées vers l'utilisation des sens : musique, dessin, cuisine (repas, pâtisseries), peinture, poterie, chorale

Des activités centrées vers les repérages temporo-spatiaux : dessin, puzzle, maquettes, découpage.

Des activités de détente : gym douce, balnéothérapie,

Des activités sportives : natation, marche sportive, bowling, tennis –

Des activités manuelles : travail du bois, peinture sur meubles, couture

Du Jardinage : sur l'atelier de jour et au village Senior (potager et floral).

Les espaces utilisés correspondent aux lieux utilisés par l'atelier de jour, l'hébergement et le Village Seniors :

Sous-sol du « foyer Mousset »

Salle de sport

Salle commune du Village seniors

Foyer Bar

L'atelier de jour

- La planification :

Un planning est mis à jour chaque semaine avec les résidents du Village Seniors. Ce planning rappelle les activités mutualisés avec l'atelier de jour et l'hébergement (Chorale, Bowling, piscine, randonnées). Il précise également les sorties individuelles et collectives, les repas et les différents ateliers proposés en rapport avec la gestion de leur logement.

- Les Repas :

Dans l'établissement, les horaires de visite sont libres tout le temps qu'ils respectent la vie collective et les actes d'accompagnement (soins infirmiers, entretiens ou activités programmées etc). Les familles peuvent venir partager le repas de leur parent lorsqu'elles le souhaitent.

La Cuisine Evolutive livre le petit-déjeuner et les repas du soir en portion individuelle dans la salle commune du Village Seniors. L'éducateur répartit les portions. Dans le cadre de la prise en charge proposée au Village Seniors, l'équipe éducative repère les usagers les plus autonomes pour leur proposer petit à petit de faire leurs achats alimentaires et de préparer certains de leurs repas. Au fil des semaines, nous souhaitons que l'ensemble des usagers du Village puisse avoir le désir et la capacité de préparer certains repas de la semaine.

Pour le week-end : samedi – dimanche – jours fériés :

Petit déjeuner : livraison dans la salle commune.

Repas du midi et du soir au self à 12h et à 19h ou chez eux s'ils décident de préparer leur repas.

- La sécurité des résidents :

Compte tenue de la population actuellement accueillie, un indicateur de présence a été mis en place. Le planning activité est utilisé comme support.

Il est situé dans le bureau des éducateurs au « foyer Mousset » et permet de vérifier la présence de l'ensemble des résidents (atelier de jour, village seniors, usagers en cessation d'activités ou retraités) entre 9h et 10h.

Durant le déjeuner au self, entre 11h45 et 13h00 le même support est utilisé afin de contrôler que l'ensemble des usagers prennent bien leur repas.

De 17 h 30 à 19 h, chaque éducateur présent contrôle l'unité sur laquelle il intervient.

V LA DECISION D'ORIENTATION ET LA FIN DE PRISE EN CHARGE

Différentes circonstances peuvent amener une personne accompagnée à quitter le service. L'équipe du Village Seniors cherchera avec elle une solution possible, comme une réorientation vers un établissement ou un service mieux adapté à ses besoins, ceci en espérant que le chemin parcouru ensemble aura été constructif.

Dans le cas où les limites de notre action seraient atteintes, le Village Seniors se donne les moyens de communiquer avec ses partenaires, professionnels et familles pour dégager ensemble une solution adaptée.

-Soit sur décision de la famille et du résident : une réunion est alors programmée pour mettre fin à la prise en charge par l'équipe et en analyser les causes. La personne garde la possibilité d'interrompre le contrat tout au long de celui-ci avec un délai de prévenance de six mois.

-soit sur une décision commune ; après une période d'observation de six mois, s'il s'avère que l'usager ne trouve pas ses repères, qu'il est en « souffrance », la commission d'accueil et d'orientation est alors saisie pour proposer en commun la prise en charge la mieux adaptée.

- Soit sur décision de l'équipe : lorsque celle-ci a évalué que son action n'apporte pas ou plus les effets prévus ou lorsque les difficultés de santé rencontrées nécessitent une prise en charge médicalisée.

Quelle que soit la condition de fin de séjour, l'association ARCAUX proposera à l'usager un accompagnement vers une structure mieux adaptée. Ainsi un usager trop dépendant pourra être dirigé vers un foyer d'accueil médicalisé, vers une maison d'accueil spécialisé, une maison de retraite, un hôpital,

Une grille d'évaluation est actuellement en préparation. En effet après deux rencontres avec la direction de l'hôpital d'Yvetot et la direction du CCAS d'Yvetot, nous avons décidé de nous retrouver afin de mettre en commun nos connaissances respectives en termes de vieillissement et de handicap. Ces rencontres permettront la mise en place d'une grille d'évaluation précise et commune sur des critères observables et pertinents à l'entrée, pendant le parcours et à la sortie du Village Seniors.

VI L'EVALUATION DU SERVICE RENDU

L'évaluation fait partie de la dynamique du service. Il convient cependant de distinguer l'évaluation de l'utilisateur de l'évaluation du service et tout particulièrement de ses prestations.

VI 1 L'EVALUATION DU PARCOURS DE L'USAGERS

Pour permettre une évaluation de qualité du parcours de l'utilisateur, l'association travaille un dispositif d'évaluation en collaboration avec l'hôpital d'Yvetot.

Il s'agit d'un outil d'évaluation souple destiné à évaluer le besoin d'accompagnement de la personne en situation de handicap mental.

Cet outil part de l'observation de ce que la personne fait seule dans son environnement et non de ce qui est réalisé par ses accompagnants.

Plusieurs critères permettront d'étudier les différents aspects et moments de la vie des personnes handicapées (relations et comportements, activités domestiques et sociales, aptitudes observées pour l'exercice d'activités, activités corporelles et de déplacement et pôle sensoriel, critères de santé,....).

VI 2 L'EVALUATION DU SERVICE

Nous devons oser autant de niveaux d'évaluation que possible en allant du général au particulier. Les critères à retenir feront l'objet d'un échange au sein du Conseil de la Vie Sociale afin de retenir l'avis des familles et des usagers.

Un calendrier de réunions sera mis en place et intégrera l'ensemble des personnels à des niveaux et moments différents.

Le Village Seniors dispose ainsi de procédures d'évaluation permettant d'apprécier la manière dont le projet de service fonctionne, et d'autre part de mesurer la satisfaction de ses usagers.

VI.2.1 auto-évaluation

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, une auto-évaluation sera faite tous les cinq ans dans le respect d'un référentiel mis en place par l'Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

« L'évaluation interne doit porter au moins sur les quatre points suivants :

- Le respect des droits des usagers ;
- La participation des usagers, de leurs représentants, des aidants, parents ou proches
- La personnalisation de l'intervention ;
- La sécurité des usagers et la gestion des risques.

L'évaluation interne des activités et de la qualité des prestations fournies par l'établissement ou le service doit demeurer limitée à son objet ; elle ne doit donc pas empiéter sur d'autres processus, même s'ils peuvent être connexes (évaluation individuelle des professionnels, évaluation clinique des usagers, évaluation des besoins en équipements...).

L'évaluation interne a pour objet l'appréciation des activités, des prestations ou des fonctions exercées collectivement par l'établissement ou le service, en vue de poser les pistes pour améliorer son fonctionnement. »

Pour effectuer l'auto-évaluation de ses établissements et services, l'association a retenu la méthode proposée par IRFA évolution.

VI.2.2 évaluation externe

Le Village Senior ainsi que l'ensemble de l'établissement fera l'objet d'une évaluation externe tous les 7 ans par des organismes habilités et il est soumis au renouvellement de son habilitation tous les quinze ans.